

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2014

Original : français

**Lettre datée du 27 mars 2014, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la France en décembre 2013 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Gérard Araud



Annexe à la lettre datée du 27 mars 2014 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence de la France (décembre 2013)

Pendant le mois de décembre 2013, sous la présidence de l'Ambassadeur Gérard Araud, Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies, le Conseil de sécurité a tenu 19 séances publiques, 1 séance privée et 14 consultations.

Le Conseil a adopté 6 résolutions et 4 déclarations présidentielles, et publié 12 déclarations à la presse.

Exposé du Département des affaires politiques

Le 4 décembre, le Conseil a entendu un exposé informel (dans le cadre de la veille prospective) du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, qui a présenté les activités du Département des affaires politiques dans les domaines de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des conflits ainsi que ses initiatives en faveur du renforcement des différents mécanismes de bons offices et de médiation de l'Organisation.

Le Sous-Secrétaire général a illustré son propos par un certain nombre d'exemples tirés de l'actualité récente : Yémen, Mali, Afrique de l'Ouest, région des Grands Lacs, Tadjikistan, Guinée, Iraq, Maldives et Madagascar. Il a également mentionné sa prochaine visite au Bangladesh, pays à la veille d'importantes consultations électorales.

Par ailleurs, le Sous-Secrétaire général a évoqué plusieurs échecs de la diplomatie préventive. En République arabe syrienne, au Sri Lanka et en République centrafricaine, les systèmes d'alerte avancée et de prévention n'ont pas fonctionné et la crise a éclaté. Pour lui, l'efficacité de l'action menée par son département dépendait de la mobilisation rapide de ressources adéquates, de l'engagement des parties, de l'existence d'une marge de manœuvre politique et du soutien continu de la communauté internationale.

La Cinquième Commission examinait différentes possibilités de renforcer les activités de ces missions afin d'améliorer la diplomatie préventive. Les mécanismes existants doivent être renforcés et adaptés afin de répondre aux besoins croissants des États Membres, en particulier du Conseil de sécurité, et d'affermir les efforts déployés par l'ONU pour le règlement pacifique des conflits.

Les États Membres ont tous accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le Département. Au cours du débat interactif qui a suivi, ils ont posé des questions sur les problèmes rencontrés dans le cadre de la diplomatie préventive, les priorités et perspectives du Département, la coopération avec les organisations régionales et d'autres acteurs et, surtout, les critères permettant de déterminer si une situation devrait faire l'objet d'une surveillance ou si des mesures de prévention devaient être prises.

Afrique

Nelson Mandela

Le 5 décembre, le Conseil a adopté une déclaration à la presse pour saluer la mémoire et l'œuvre de Nelson Mandela (SC/11203). Il a également observé une minute de silence lors des débats qu'il a tenus ce jour-là.

République centrafricaine

Le 5 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution [2127 \(2013\)](#) relative à la République centrafricaine. Les représentants de la France, du Maroc et du Togo ont fait des déclarations. Le représentant de l'Union africaine et celui de la République centrafricaine sont également intervenus au titre des articles 37 et 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution [2127 \(2013\)](#) donne pendant un an mandat à la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et aux forces françaises qui la soutiennent de prendre toutes les mesures nécessaires afin de protéger les civils et de restaurer l'ordre public, de stabiliser le pays et de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire à la population et d'aider au processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR).

Un rapport du Secrétaire général sur la transformation éventuelle de la MISCA en opération de maintien de la paix est attendu le 5 mars 2014 au plus tard.

Mali

Le 10 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Mali. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a présenté la situation et les possibilités d'accélérer le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au cours des prochains mois. Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis dans la transition démocratique, y compris la tenue du premier tour des élections législatives, le 15 novembre, dans des conditions satisfaisantes ainsi que l'organisation par les autorités maliennes de consultations nationales dans le nord du pays (Assises du Nord) et du forum national sur la décentralisation (États généraux de la décentralisation). Ils ont exprimé leur préoccupation face à la persistance de la menace terroriste dans le nord. Ils ont demandé que soit organisé un dialogue national sans exclusive dans le cadre de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, signé le 18 juin 2013, et ont examiné le mandat des forces françaises qui appuient la MINUSMA, conformément à la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

Le 14 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur le Mali par laquelle ses membres ont fermement condamné l'attentat contre la Banque malienne de solidarité survenu le même jour à Kidal, dans le nord du Mali, et demandé au Gouvernement malien d'enquêter sans tarder et de traduire en justice les responsables. Ils ont renouvelé leur plein soutien à la MINUSMA, rappelé leur engagement pour la lutte contre le terrorisme et réitéré leur soutien aux efforts

déployés par les autorités maliennes et la MINUSMA pour stabiliser le Mali, rétablir l'autorité de l'État sur tout le territoire et lancer un dialogue national sans exclusive.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

Le 17 décembre, le Conseil a entendu un exposé sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest au cours du deuxième semestre de l'année 2013, présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et Chef du Bureau, Saïd Djinnit. Les membres du Conseil se sont ensuite réunis en consultations privées. Ils ont salué l'action menée par le Représentant spécial et le Bureau, en application de leur mandat de bons offices et de coordination régionale. Ils ont appuyé la recommandation que le Secrétaire général a formulée dans son douzième rapport sur les activités du Bureau (S/2013/732), à savoir renouveler le mandat du Bureau pour trois ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Le 19 décembre, le Président du Conseil de sécurité a reçu une lettre du Secrétaire général des Nations Unies (S/2013/753) recommandant le renouvellement du mandat du Bureau pour trois ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le 23 décembre, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général faisant droit à sa demande et renouvelant le mandat du Bureau (S/2013/759).

Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel

Le 18 décembre, le Conseil a tenu un débat consacré à la lutte contre le trafic de drogues dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le Secrétaire général, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont fait des déclarations sur la croissance du trafic et de la consommation de drogue en Afrique de l'Ouest et sur les mesures prises par les Nations Unies à cet égard.

À cette séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle sur la lutte contre le trafic de drogues dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2013/22).

Les participants et les membres du Conseil ont salué les initiatives prises par les États de la région et ont encouragé ces derniers à prendre des mesures concrètes, avec le soutien de l'ONU et d'autres organisations compétentes, notamment l'Union européenne, les organisations sous régionales, l'Organisation internationale de police criminelle et l'Organisation mondiale des douanes, pour lutter efficacement contre le trafic de drogues. Dans la déclaration présidentielle, ces mesures concrètes sont réparties sous quatre catégories : a) surveillance maritime, sécurisation des espaces frontaliers et lutte contre le trafic de drogues par voie aérienne; b) coopération judiciaire et lutte contre l'impunité des trafiquants; c) suivi des flux financiers illicites et lutte contre le blanchiment des capitaux; d) renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies et de la coopération internationale. Dans cette déclaration, le Conseil a également demandé à être tenu mieux informé de l'état de la menace représentée par le trafic de drogues, notamment lorsqu'il examine les mandats d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques, par des exposés réguliers de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Département des affaires politiques sur les activités de

l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues.

Paix et sécurité en Afrique

Le 12 décembre, le Conseil a tenu une séance d'information sur le Sahel. Le Secrétaire général, le Président de la Banque mondiale, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel ont présenté les conclusions de leur visite conjointe dans les pays du Sahel, au début du mois de novembre 2013. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Les membres du Conseil ont ensuite fait des déclarations. Ils ont demandé que la coopération entre les États de la région soit renforcée et que la communauté internationale leur apporte un appui pour faire face aux défis : menace terroriste, crime transnational, pauvreté et corruption. Ils ont encouragé la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel afin d'améliorer l'efficacité de l'action des Nations Unies dans tous les domaines : gouvernance, sécurité, résilience.

À la même séance, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle sur le Sahel ([S/PRST/2013/20](#)), dans laquelle ses membres ont salué les initiatives des États de la région visant à renforcer la coopération entre eux, en particulier la deuxième Conférence ministérielle régionale sur la sécurité des frontières, organisée à Rabat les 13 et 14 novembre 2013, et la réunion ministérielle sur la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui s'est tenue à Bamako, le 5 novembre 2013.

Guinée-Bissau

Le 9 décembre, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle ([S/PRST/2013/19](#)) concernant la Guinée-Bissau, dans laquelle il a exhorté les autorités en charge de la transition à organiser les élections déjà reportées à deux reprises et prévues pour le 16 mars 2014. Le Conseil, rappelant sa résolution [2048 \(2012\)](#), s'est dit prêt à envisager des sanctions ciblées contre quiconque voudrait remettre en cause le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

République démocratique du Congo

Le 11 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur la situation en République démocratique du Congo, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Martin Kobler, de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, et du Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, qui revenait de la République démocratique du Congo où il s'était rendu pour assister au déploiement des premiers drones de la MONUSCO. Dans leurs exposés, ils ont évoqué la fin de la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23) et du rétablissement de l'autorité de l'État dans l'est du pays ainsi que l'aboutissement des pourparlers de Kampala entre le Gouvernement de Kinshasa et le M23. Si la perception de la situation était positive, les trois intervenants ont souligné que les progrès devaient se poursuivre

pour que ces acquis deviennent irréversibles, les problèmes étant encore nombreux. Le Représentant spécial du Secrétaire général a également annoncé aux membres du Conseil que la MONUSCO avait commencé ses opérations contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), conformément au mandat défini dans la résolution 2098 (2013), tout en appelant l'attention sur les difficultés de ces opérations. Les membres du Conseil ont réitéré leur satisfaction et leurs encouragements à la MONUSCO, au Représentant spécial et à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, pour les efforts qu'ils déploient en vue de parvenir à une paix durable dans l'est du pays.

Soudan et Soudan du Sud

Le 5 décembre, le Conseil a tenu des consultations sur les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi que sur la Force intérimaire des Nations Unies à Abyei (FISNUA). Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a noté l'amélioration des relations entre les deux pays, tout en regrettant qu'aucun progrès tangible n'ait été réalisé dans la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba, signé le 27 septembre 2012, sauf en ce qui concerne l'acheminement du pétrole. Il a également évoqué la poursuite des hostilités entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord dans le Kordofan méridional et dans la région du Nil Bleu, qui empêchait le lancement de la campagne de vaccination prévue. Le Sous-Secrétaire général a demandé au Conseil d'accueillir favorablement la réunion prévue entre les parties, à Addis-Abeba, pour examiner la question de la cessation des hostilités afin de créer les conditions propices à un règlement politique et une amélioration de la situation humanitaire dans les territoires contrôlés par les rebelles dans les deux régions. Il a fait remarquer que la situation à Abyei s'était encore plus aggravée du fait qu'en octobre 2013, les Ngok Dinka avaient unilatéralement organisé un référendum, que la police chargée de surveiller les champs de pétrole était restée à Diffra et que la mise en place d'institutions provisoires dans la région n'avait pas avancé.

Le 11 décembre, le Conseil a entendu un exposé de la Procureure de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, qui a présenté son dix-huitième rapport semestriel établi en application de la résolution 1593 (2005), par laquelle le Conseil a décidé de déférer à la Cour la situation au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002. M^{me} Bensouda a annoncé que le premier procès dans l'affaire *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain* devait s'ouvrir le 5 mai 2014. Puis le Représentant permanent du Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a fait une déclaration.

Les 17, 20 et 23 décembre, le Conseil a tenu des consultations d'urgence sur la situation au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint pour les opérations de maintien de la paix, le 17 décembre, et par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, les 20 et 23 décembre, évoquant la dégradation rapide et très préoccupante de la situation en matière de sécurité après ce qui avait été qualifié par le Président Salva Kiir de tentative de coup d'État, le 15 décembre. De ce désaccord politique avaient découlé des affrontements sur une grande partie du territoire (à Djouba d'abord, puis dans les États du Jongléï, de l'Unité et du Haut Nil), dont la dimension ethnique était préoccupante. Ces affrontements, qui s'étaient progressivement étendus à une grande partie du pays, avaient causé plusieurs milliers de morts et des centaines de milliers de personnes déplacées, dont plusieurs

dizaines de milliers avaient trouvé refuge dans des bases de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour échapper aux combats. Le 19 décembre, suite à des affrontements survenus dans une base de la MINUSS, à Akobo (État du Jonglei), deux soldats de la paix indiens étaient morts et un troisième avait été blessé, et de nombreuses pertes civiles ont été déplorées. Le Conseil de sécurité a adopté deux déclarations à la presse, le 17 décembre et le 20 décembre, respectivement.

Cette situation exceptionnelle a conduit le Secrétaire général de l'ONU à demander au Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 23 décembre (S/2013/758), d'autoriser le renforcement temporaire de la composante militaire de la MINUSS (5 500 hommes supplémentaires) et de ses effectifs de police (423 personnels) ainsi que de son matériel. Le Conseil s'est réuni le 23 décembre pour examiner cette demande et entendre le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix ainsi que la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Ameerah Haq.

Par sa résolution 2132 (2013), adoptée le 24 décembre, le Conseil a augmenté temporairement les effectifs globaux de la MINUSS (qui passent de 7 000 à 12 500 pour la composante militaire et de 800 à 1 323 pour la composante police) et autorisé le Secrétaire général à procéder à des transferts intermissions afin de redéployer les effectifs et le matériel nécessaires pour faire face à la dégradation de la sécurité et de la situation humanitaire au Soudan du Sud, et permettre à la MINUSS de remplir son mandat consistant à protéger les civils et son propre personnel.

Le Conseil a de nouveau tenu des consultations le 30 décembre pour examiner la situation au Soudan du Sud. La Représentante spéciale du Secrétaire général au Soudan du Sud, Hilde Johnson, et le commandant de la MINUSS, le général Delali Johnson Sakyi, ont, par vidéoconférence, informé les membres du Conseil de la situation sur le terrain. Le Secrétariat a également fait état des progrès accomplis pour mobiliser des contingents supplémentaires dans le cadre de la coopération entre missions. En application de la résolution 2132 (2013), par laquelle le Conseil autorise à titre provisoire la constitution de forces complémentaires en sus des effectifs obtenus dans le cadre de la coopération entre missions, le Président du Conseil a, le 30 décembre 2013, adressé une lettre au Secrétaire général autorisant la MINUSS à déployer 2 hélicoptères d'attaque, 1 unité de soutien sanitaire de niveau II ainsi que 500 éléments additionnels (S/2013/784). Le même jour, le Conseil a adopté une déclaration à la presse.

Par ailleurs, le 30 décembre, le Conseil a adopté une déclaration à la presse pour condamner les dernières attaques contre les Casques bleus au Darfour.

Somalie

Le 10 décembre, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation en Somalie (suivie de consultations). Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), Nicholas Kay, est intervenu par visioconférence depuis Mogadiscio. Il a présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du mandat de la MANUSOM, en application de la résolution 2102 (2013) (S/2013/709). Il a exprimé sa satisfaction concernant le renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), décidé par la résolution 2124 (2013), et les travaux menés par

l'Union africaine. Il a également fait part de son optimisme quant aux efforts entrepris par le Gouvernement somalien pour faire avancer le processus de formation de l'État fédéral, en mettant en exergue la mise en place de l'administration intérimaire de Djouba. Il a toutefois rappelé aux membres du Conseil de sécurité que la situation humanitaire et des droits de l'homme demeurait encore fragile, en dépit des bonnes intentions du Gouvernement.

Les membres du Conseil ont réitéré leur soutien à la MANUSOM et à l'action de l'AMISOM, notamment après l'adoption de la résolution 2124 (2013), qui autorisait l'augmentation du plafond des troupes de l'AMISOM. Au cours des débats, on a évoqué le déploiement d'une unité de garde d'environ 400 hommes, proposé par le Secrétariat dans le cadre de l'examen effectué conjointement par l'ONU et l'Union africaine, en octobre 2013.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 16 décembre, le Conseil a tenu ses consultations mensuelles sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne (exposé suivi de consultations privées). Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Proche-Orient, Robert Serry, a informé les membres du Conseil de l'état des négociations israélo-palestiniennes en cours qui, entrant dans leur cinquième mois, avaient entamé la deuxième moitié du délai fixé de neuf mois. Au deuxième semestre de 2013, il y avait eu plus de 20 sessions de négociation, ponctuées d'incidents graves sur le terrain (blessures et décès provoqués par des affrontements, dont un adolescent de 14 ans tué par les Forces de défense israéliennes, le 7 décembre, pour avoir jeté des pierres) et de provocations (annonces de colonisation accompagnant les deux premières libérations de prisonniers et destructions de propriétés palestiniennes en zone C et à Jérusalem-Est), qui avaient gravement empoisonné l'atmosphère. La situation à Gaza demeurait très préoccupante et avait été aggravée par des inondations récentes qui avaient déplacé 10 000 personnes, malgré l'aide matérielle fournie, y compris par Israël.

Le Coordonnateur spécial a brièvement évoqué la situation en République arabe syrienne pour rappeler que si la question des armes chimiques avait reçu une attention particulière, la vaste majorité des assassinats et des démolitions étaient toujours commis au moyen d'armes classiques. Tous ceux en mesure d'exercer une influence devaient aider les parties à participer de manière constructive à la conférence de Genève II.

La situation au Moyen-Orient (République arabe syrienne)

Le 2 décembre, le Conseil a tenu des consultations avec la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. La Secrétaire générale adjointe a mis l'accent sur la protection des civils, en condamnant, à partir d'exemples précis, les attaques perpétrées par le Gouvernement, ainsi que celles, d'ampleur plus limitée, commises par les groupes d'opposition. Elle a rappelé les conditions de travail difficiles des acteurs humanitaires (13 membres du personnel de l'ONU et 32 agents du Croissant-Rouge arabe syrien tués), notamment des 1 000 fonctionnaires dans le pays (recrutés sur les plans international et national, à

l'exception de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Elle a également indiqué que deux mois après la publication de la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), les combats continuaient dans des zones densément peuplées, au mépris de la vie des civils. Les bombardements aveugles augmentaient et les installations civiles étaient toujours ciblées. L'adoption de cette déclaration présidentielle, le 2 octobre, et les engagements pris par le Gouvernement syrien dans une lettre adressée au Conseil de sécurité en date du 22 novembre (S/2013/686) n'avaient pas entraîné une amélioration notable de la situation humanitaire sur le terrain. Le Gouvernement syrien avait accepté, en théorie, l'ouverture du point de passage d'Al-Yarubiyah sur la frontière entre la Syrie et l'Iraq et l'entrée de convois humanitaires par les postes de contrôle et les points de passage officiels avec le Liban et la Jordanie. Toutefois, l'accès par la frontière turque restait une ligne rouge. Enfin, la Secrétaire générale adjointe a rendu compte en termes généraux des conclusions de la réunion du Groupe de haut niveau sur la Syrie (groupe de contact humanitaire), qui s'est tenue le 26 novembre, à Genève, au cours de laquelle il a été décidé d'intervenir dans sept domaines prioritaires et d'exercer une influence sur le Gouvernement syrien et les groupes armés de l'opposition.

Le 4 décembre, le Conseil a tenu une réunion avec la Coordinatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, Sigrid Kaag, pour examiner la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Dans son exposé, la Coordinatrice spéciale a rappelé les éléments du rapport transmis par le Secrétaire général, le 27 novembre (S/2013/700), notamment les deux principales difficultés auxquelles la mission fait face, à savoir : a) la précarité de la situation en matière de sécurité, qui constituait un problème tant pour le transport des matières chimiques que pour le travail du personnel des Nations Unies; et b) le transfert hors de Syrie des matières les plus dangereuses en vue de leur destruction, qui nécessiterait une contribution importante des États Membres. Tous les membres du Conseil ont félicité la Coordinatrice spéciale pour les progrès réalisés et salué le courage du personnel de la Mission conjointe, qui travaillait dans des conditions de sécurité extrêmement précaires, ainsi que la très bonne coopération entre l'ONU et l'OIAC depuis le début de la mission.

Le 16 décembre, le Conseil a tenu des consultations avec le Chef de la mission de vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, Åke Sellström, qui lui a fait part des conclusions de son rapport, remis le 13 décembre et également présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies (A/68/663-S/2013/735). Le Chef de la mission a confirmé que des armes chimiques avaient été utilisées dans le conflit en cours entre les parties dans la République arabe syrienne.

Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Le 16 décembre, le Conseil a tenu ses consultations trimestrielles sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, en vue de renouveler son mandat. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a appelé l'attention sur les éléments contenus dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/716) : la situation en matière de sécurité dans la zone d'opération s'était encore dégradée, des combats à l'arme lourde continuant d'avoir lieu dans la zone de séparation entre les forces armées syriennes et les membres armés de

l'opposition; la présence d'engins explosifs improvisés et leur utilisation croissante par les membres armés de l'opposition, notamment sur la route reliant les deux camps principaux de la FNUOD, le camp Zaouar et le camp Ziouani, constituait une menace sérieuse pour la sécurité de la Force et sa liberté de mouvement, la Force ayant, à plusieurs occasions, été prise pour cible. Toutefois, le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne avait été globalement respecté, même si plusieurs rapports ont fait état de tirs au-delà de la ligne de cessez-le-feu, notamment par les Forces de défense israéliennes, qui ont déclaré qu'elles ripostaient à des tirs provenant du secteur Bravo qui auraient atterri dans le secteur Alpha. Le mécanisme tripartite a permis de prévenir une escalade de la violence.

Les membres du Conseil ont unanimement réitéré leur soutien à la FNUOD, remercié les pays fournisseurs de contingents et, le 18 décembre, adopté à l'unanimité, la résolution [2131 \(2013\)](#) portant renouvellement du mandat de la Force pour une durée de six mois, jusqu'au 30 juin 2014. Une réunion avec les pays fournisseurs de contingents s'est également tenue le 10 décembre.

Libye

Le 9 décembre, le Conseil a entendu un exposé et tenu des consultations sur la Libye. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Tarek Mitri, s'est inquiété de la précarité de la situation en matière de sécurité et de l'aggravation des dissensions politiques en Libye. Il a indiqué que, dans ce contexte, la demande par le Secrétaire général d'une unité de garde pour renforcer la sécurité de la MANUL avait mal été comprise par certains groupes libyens. Le Représentant spécial a souligné qu'il importait d'avoir un dialogue national sans exclusive pour amorcer un processus de réintégration et de désarmement et parvenir à un consensus sur le futur de la Libye. Il a indiqué que la détention arbitraire de plusieurs milliers d'individus liés au conflit en l'absence de processus judiciaire et en marge de l'autorité de l'État demeurait une source de préoccupation. Il a souligné à cet égard que la MANUL avait rassemblé des preuves de cas de torture et de décès en détention depuis la fin du conflit. Il s'est néanmoins félicité de l'amélioration des conditions de détention dans les centres placés sous le contrôle des autorités libyennes et de la promulgation d'une nouvelle loi sur la justice transitionnelle. Il a estimé que des progrès avaient été réalisés vers l'élection d'une assemblée chargée de rédiger la nouvelle constitution ainsi que dans la préparation d'un dialogue national. Le Représentant spécial a communiqué au Conseil la demande d'appui du Premier Ministre libyen pour désarmer les brigades armées, tout en soulignant que toute mesure à cet égard devait être prise à l'issue d'un dialogue avec ces brigades.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye, Eugène-Richard Gasana, a indiqué que le Groupe d'experts restait préoccupé par les rapports continus faisant état de violations de l'embargo sur les armes depuis et vers la Libye. Le Groupe d'experts avait aussi des doutes sur la capacité de nombreux États Membres d'appliquer et de respecter les mesures de gel des avoirs imposées par les Nations Unies.

Le 16 décembre, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle sur la Libye ([S/PRST/2013/21](#)), dans laquelle il a exprimé sa vive inquiétude devant la détérioration de la situation en matière de sécurité et l'aggravation des dissensions politiques, qui menacent de compromettre l'avènement d'une transition

démocratique qui réponde aux aspirations du peuple libyen. Il a réaffirmé son soutien au peuple libyen et salué les efforts de la MANUL visant à faciliter un dialogue national constructif conduit par la Libye. Il a exprimé son inquiétude devant la présence d'armes et de munitions non sécurisées en Libye et leur prolifération, et les violations des droits de l'homme dans les centres de détention illégaux.

Liban

Le 16 décembre, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur l'incident grave survenu le 15 décembre à Naqoura, au cours duquel un soldat des Forces de défense israéliennes a été tué par balle du côté israélien de la Ligne bleue par un soldat libanais. Le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'une réunion tripartite exceptionnelle, en présence d'officiers supérieurs des armées libanaise et israélienne, avait été convoquée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le 16 décembre, et qu'elle s'était déroulée dans une atmosphère constructive.

Le 16 décembre, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a déploré la mort par balle du soldat des Forces de défense israéliennes, exhorté les parties à faire preuve de retenue et à continuer de coopérer avec la FINUL pour établir les faits. Les membres du Conseil ont noté que la FINUL avait confirmé les constatations préliminaires du Gouvernement libanais selon lesquelles l'auteur des faits avait agi seul et souligné qu'il s'agissait d'une violation grave des règles et procédures opérationnelles relevant de la résolution 1701 (2006).

Le Conseil a également publié une déclaration à la presse condamnant l'attentat survenu à Beyrouth le 27 décembre.

Yémen

Le 5 décembre, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse pour condamner les attaques contre le Ministère de la défense au Yémen.

Asie

Afghanistan

Le Conseil de sécurité a publié le 4 décembre une déclaration à la presse condamnant les attaques perpétrées la semaine précédente contre le personnel humanitaire déployé en Afghanistan, dans les provinces de Faryab et d'Orouzgan. Il a rappelé l'importance du travail humanitaire et de développement dans le pays alors que s'achève la transition.

Le 17 décembre, le Conseil a tenu un débat consacré à l'Afghanistan. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), Ján Kubiš, a demandé la tenue d'élections présidentielle et provinciales inclusives, dont les résultats devraient être acceptés par tous pour garantir l'unité nationale. Les avancées de l'Afghanistan en matière de droits de l'homme, de développement et de renforcement de l'état de droit devaient être préservées. La communauté internationale devait tenir les engagements qu'elle a pris à Chicago et à Tokyo. Inclure l'Afghanistan dans un cadre de coopération régionale serait la meilleure

garantie pour la stabilité du pays. Le Représentant spécial a également mis en garde contre le développement d'une économie illicite fondée sur la croissance sans précédent de la production de drogue. Le Représentant permanent de l'Afghanistan a fait une déclaration dans laquelle il a appelé l'attention sur le courage des forces de sécurité afghanes, qui ont à présent la responsabilité principale d'assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire.

Les membres du Conseil se sont félicités des résultats obtenus par l'Afghanistan, notamment dans la préparation des élections. L'insécurité et les menaces pesant sur les acquis en matière de droits de l'homme demeurent une source de préoccupation, comme la dégradation des conditions de travail du personnel humanitaire déployé en Afghanistan.

Plusieurs représentants ont rappelé le rôle des cadres régionaux de coopération, notamment l'Organisation de coopération de Shanghai et le processus d'Istanbul. D'autres ont rappelé leur attachement au respect du cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et demandé que soit rapidement signé l'Accord de sécurité bilatéral, qui a jeté les bases de l'appui de la communauté internationale aux forces de sécurité afghanes après 2014. Enfin, plusieurs États Membres ont indiqué que l'expansion de la culture du pavot était une menace majeure pour la santé publique et le développement ainsi que pour la stabilité du pays et de la région. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de l'Inde, du Japon, de la République islamique d'Iran, de la Turquie et de l'Union européenne ont également fait des déclarations.

Questions thématiques

Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie

Le 5 décembre, le Conseil a tenu un débat pour examiner les rapports du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux ([S/2013/460](#) et [S/2013/663](#); [S/2013/463](#) et [S/2013/678](#); et [S/2013/679](#), respectivement). Il a entendu des exposés du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, le juge Theodor Meron, et du Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le juge Vagn Joensen. Il a également entendu des exposés du Procureur du TPIY, Serge Brammetz, et du Procureur du TPIR et du Mécanisme, Hassan Bubacar Jallow. Ont été présentés notamment l'état des affaires en cours, l'exécution par les tribunaux de leur stratégie d'achèvement, la transition vers le Mécanisme et les besoins de coopération, y compris pour l'arrestation des personnes encore recherchées par le TPIR.

Les représentants de trois États non membres du Conseil ont fait des déclarations (Bosnie-Herzégovine, Croatie et Serbie).

Le 18 décembre, par 14 voix et une abstention, le Conseil a adopté la résolution [2130 \(2013\)](#) par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont le TPIY est saisi si celui-ci intervient avant, le mandat de juges permanents et *ad litem* siégeant aux Chambres de première instance et à la Chambre d'appel du Tribunal (dont les noms figurent dans la

résolution). Le Conseil a également prié le Tribunal de tout faire pour achever rapidement ses travaux afin de faciliter sa fermeture, compte tenu de la résolution [1966 \(2010\)](#), et exprimé son inquiétude à l'idée que les procès en instance et en appel se poursuivraient au-delà de 2014.

Non-prolifération

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#)

Le 12 décembre, le Conseil a tenu une réunion d'information publique consacrée à l'examen du rapport trimestriel du Président du Comité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#). Le Représentant permanent de l'Australie, en sa qualité de Président du Comité, a présenté les activités du Comité pour la période allant du 6 septembre au 12 décembre 2013, conformément au paragraphe 18 h) de cette même résolution.

Dans son rapport, le Représentant permanent de l'Australie a salué l'accord intérimaire conclu le 24 novembre 2013 entre le groupe des cinq plus un et la République islamique d'Iran, tout en précisant que les sanctions décidées par les résolutions [1737 \(2006\)](#), [1747 \(2007\)](#), [1803 \(2008\)](#) et [1929 \(2010\)](#) continueraient d'être appliquées. Il a par ailleurs indiqué que le 23 octobre 2013, le Comité avait eu une discussion au sujet de la saisie d'une cargaison de fibre de carbone à destination de la République islamique d'Iran. Il a également informé le Conseil d'une autre affaire qui faisait l'objet d'une enquête par le Groupe d'experts sur la Libye.

Le Président du Comité créé par la résolution [1737 \(2006\)](#) a également indiqué qu'il avait participé, avec le Président du Groupe d'action financière (GAFI), à une réunion publique sur les rôles respectifs du Conseil de sécurité et du GAFI dans la lutte contre le financement du terrorisme et la prolifération. Étaient également présents les présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité créés par les résolutions suivantes : [1373 \(2001\)](#) (Comité contre le terrorisme), [1540 \(2004\)](#), [1718 \(2006\)](#), [1988 \(2011\)](#), [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) (Comité des sanctions contre Al-Qaida).

Les membres du Conseil ont salué l'accord intérimaire du 24 novembre ainsi que les progrès réalisés dans le dialogue avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, tout en notant qu'il reste encore beaucoup à faire avant de parvenir à un règlement complet et définitif.

Autres organes subsidiaires

Le 9 décembre, le Conseil a entendu des exposés des présidents sortants de ses organes subsidiaires, qui sont intervenus dans l'ordre de l'année de création des comités : le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1521 \(2003\)](#) concernant le Libéria et Président du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, Masood Khan; le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo, Agshin Mehdiyev; le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1572 \(2004\)](#) concernant la Côte d'Ivoire et Président du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux, Gert Rosenthal; le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2048 \(2012\)](#) concernant la Guinée-Bissau, Mohammed Loulichki.

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

Le 5 décembre, le Conseil a tenu des consultations consacrées à l'examen du rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria (S/2013/683). Le Représentant permanent du Pakistan et Président du Comité, Masood Khan, a présenté les conclusions du rapport et la teneur des consultations du Comité en date du 19 novembre. Il a indiqué qu'il n'y avait pas eu de violation de l'embargo sur les armes pendant la période considérée mais que les carences de la capacité du Gouvernement libérien de prévenir le trafic d'armes, notamment l'absence de cadre législatif sur la possession d'armes au Libéria, l'insuffisance du marquage des armes et la capacité limitée du Gouvernement libérien de sécuriser ses frontières étaient préoccupantes. Le Président du Comité a fait part des inquiétudes du Groupe d'experts en ce qui concerne le secteur des ressources naturelles et la question des terres, qui sont les causes profondes du conflit au Libéria. Il a enfin fait part de la volonté des membres du Comité de radier de la Liste les individus qui ne présentaient plus de menace pour la paix et la sécurité dans la région.

Le 10 décembre, le Conseil a adopté la résolution 2128 (2013), qui reconduit le régime de sanctions pour une période de 12 mois.

Terrorisme

Le 17 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2129 (2013) sur le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive par laquelle il a prorogé de trois à quatre ans le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, afin de l'aligner sur les échéances budgétaires et le calendrier de révision de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La Direction exécutive était également invitée à tenir compte dans ses travaux des nouveaux problèmes, notamment l'évolution du lien qui existe entre le terrorisme et les technologies de l'information et des communications, en particulier Internet, à adapter ses méthodes de travail et à coopérer avec tous les autres organismes des Nations Unies concernés par la lutte contre le terrorisme.

Les 29 et 30 décembre, le Conseil a publié deux déclarations à la presse condamnant les attentats terroristes survenus à Volgograd, en Fédération de Russie.